



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

ligne Quimper Brest

Question écrite n° 1623

Texte de la question

Mme Marcelle Ramonet appelle l'attention de M. le secrétaire d'Etat aux transports et à la mer sur le projet d'électrification de la ligne ferroviaire reliant Quimper à Brest. Elle lui rappelle que la mise en oeuvre de ce projet, déjà inscrit au IXe Plan, n'a que trop tardé. Actuellement, pour relier ces deux villes, distantes de 70 kilomètres environ, il faut par le rail une heure et dix minutes. Il convient donc d'améliorer très sensiblement l'offre aux passagers pour rendre plus attractif le transport ferroviaire en réduisant d'une façon significative le temps de transport. Elle lui demande donc de lui confirmer la volonté des pouvoirs publics, comme de l'entreprise nationale notamment, sur ce projet.

Texte de la réponse

Le projet visé doit permettre de terminer l'électrification de la ligne ferroviaire entre Quimper et Brest (102 km). Il comprend des travaux lourds de mise au gabarit de plusieurs ouvrages d'art, principalement des tunnels, sur la section Quimper-Landerneau (84 km). Cette modernisation devrait aussi permettre de réduire de plusieurs minutes le temps de parcours des voyageurs, qui est actuellement de une heure quinze. Dans le cadre du contrat de plan 2000-2006, un montant de 8 millions d'euros a été inscrit pour l'amélioration de la ligne ferroviaire reliant Brest à Quimper. La signature de la convention de financement pour les études d'avant-projet doit intervenir très prochainement et l'Etat mobilisera les ressources financières nécessaires à sa participation. Ces études devraient être achevées mi-2004. Elles permettront une estimation précise des coûts du projet, ainsi que des pistes possibles de modernisation supplémentaire. Les travaux seront ensuite lancés.

Données clés

Auteur : [Mme Marcelle Ramonet](#)

Circonscription : Finistère (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1623

Rubrique : Transports ferroviaires

Ministère interrogé : transports et mer

Ministère attributaire : transports et mer

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 août 2002, page 2848

Réponse publiée le : 31 mars 2003, page 2559